



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION Vendredi 3 février 2023 CA en distanciel

Présents : François AMBOLET, Bernard BODIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Belén JEANNE, Christian LATRY, Yvon LE GALL, Lisette LE TEXIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE.

Excusés : Ariane CHARTIER, Geneviève LANGLOIS, Christine MIEGGE, Marie-Denise RISS-COLY, François VELLAS.

Information concernant Teams : Microsoft arrête le mode gratuit à partir d'avril. Deux solutions s'offrent pour poursuivre les réunions en distanciel :

- S'abonner : le coût est de 3,65 € HT par mois soit 4,40 € TTC
- Ou migrer sur une salle de l'UTL 34 qui utilise le système

1.CR du dernier CA (06.12.2022)

Le compte-rendu figurera sur le site de l'UFUTA dans la rubrique Fonctionnement comme d'habitude

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : adopté à l'unanimité

2.Travaux du bureau (réunion du 27 janvier 2023)

* Informations concernant la 1^{ère} Vice-Présidente

Elle informe les membres du CA que, en raison de contraintes familiales, parfois elle ne pourra pas suivre certains dossiers avec autant d'investissement, sans que cela ne le remette en cause.

Le Président la remercie pour son souci de loyauté. Nous sommes tous solidaires, le travail du CA est un travail d'équipe et permet d'épauler ses membres lorsque nécessaire.

- Commission Convention.

Enquête auprès de chaque structure sur les conventions collectives en place afin d'établir un état des lieux avec indication des points forts et des points faibles. Cette enquête permettra de déterminer quelle convention est la plus utile, quitte à proposer des avenants. Les critères de choix d'une convention collective sont fonction de l'intérêt et des faiblesses

à transmettre à Ariane CHARTIER qui fera l'analyse des différentes conventions

Problématique pour la rémunération des intervenants : enseignants réguliers, conférenciers sauf auto-entrepreneurs

L'objectif est de proposer aux UTL des solutions avec 2 points :

- Si l'UFUTA signe une convention collective au nom des structures sa signature engage les membres des structures
- S'il n'y a pas unanimité l'UFUTA n'a pas vocation à imposer un choix

Concernant la convention Eclat, il existe peut-être une fenêtre de négociation avec la structure patronale qui a signé : avec un avenant l'intérêt est que, pour en bénéficier, le signataire devrait être membre de l'UFUTA. C'est une tâche de longue haleine.

Le président remercie pour le travail de la commission qui figurera à l'ODJ de la journée des dirigeants UTL Essonne utilise la convention Eclat pour les salariés mais n'a aucun texte pour les intervenants.

Christian LATRY indique que l'UTL de Boulogne sur Mer n'a aucune convention collective mais suit les points du droit du travail

L'objectif de l'UFUTA est de faire évoluer la convention pour qu'elle englobe tout. Il faut trouver une convention adaptée à nos besoins.

- **Nouveaux adhérents** (Monique FALLEAU)

rappel à adopter modification du RI pour le parrainage d'octobre 2021

Monique FALLEAU a écrit aux dirigeants des structures pour leur rappeler l'application par le CA d'une réduction de cotisation lors du parrainage d'une nouvelle UTL adhérente.

le Président informe que Olivier BARALE lui a transmis une demande émanant du directeur-adjoint de la mairie de Montereau : lors d'une réunion le 27 janvier un échange constructif a eu lieu

Le souhait est de finaliser rapidement ; sous quelle forme ? soit association soit service municipal, avec lien organique ou Label UFUTA.

La démarche de Montereau répond à une demande et une volonté du maire dans le cadre d'un pôle associatif et culturel, dont le projet est dans la phase de construction

L'UFUTA est prête à aider dans la démarche pour ensuite pouvoir adhérer. Geneviève LANGLOIS propose qu'un kit vademecum puisse être proposé.

- **Communication** (Françoise DAVID-SCIARA)

Olivier BARALE et Etienne LANGLOIS ont réalisé un canevas intéressant, très beau travail

Cahier des charges pour uniformité au niveau du cadre (pas le contenu) a été remis au Président
2 médias différents :

- Document écrit sur papier que l'on met 1 mois sur le site et dans le bulletin
- Video ou diaporama 5 minutes

L'écrit présente la mise en valeur d'une spécificité, une particularité qui fonctionne bien

La video est une présentation vers les adhérents

Le Président propose de débloquer des fonds concernant le déplacement pour la video, et peut être aussi l'envoi de photos.

L'objectif est de dynamiser le site, de communiquer au-delà de la propre communication de la structure.

La carte interactive, le bilan des activités seront mis sur le site. Le partage d'expériences dans les structures c'est du concret

Est-il possible d'avoir une page dédiée UFUTA sur chaque site ? techniquement ?

D'où intérêt d'avoir un correspondant UFUTA nommé qui devrait avoir un temps de parole dans les instances En parler à la journée des dirigeants

Idée d'une foire aux questions est émise : pour partager nos expériences avec l'ensemble des structures. Trouver des personnes ressources qui pourraient être sollicitées

- **Label**

Suite aux échanges (en visio), globalement satisfaisants, avec des responsables de Dinard, la commission décide de donner **un avis très favorable**

Les quatre dimensions requises sont respectées : universitaire, social, culturel et le soutien de la municipalité.

Cet avis est soumis au vote du Ca du jour puis au vote de l'AG pour l'adhésion définitive, respectant ainsi la procédure : étude par la commission qui rend son avis, soumis ensuite au CA (cf RI et statuts)

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 **Dinard obtient le Label UFUTA à l'unanimité**

L'UTL de Dinard est la 1^{ère} structure à obtenir le Label. Pour être officialisée, la demande d'adhésion sera soumise au vote de l'AG en juin.

3.Communication du Président concernant un questionnaire pour les structures associatives, émanant des services de Mme SCHIAPPA.

Parmi les besoins majeurs à exprimer, le Président a coché les points concernant :

le dialogue avec l'Etat : allègement du poids de la paperasse administrative ; Disposer de services numériques simples et intuitifs ; pour le dirigeant bénéficiaire d'un identifiant unique permettant de naviguer plus aisément d'un portail à un autre.

l'administration au quotidien : faciliter les démarches relatives à l'emploi et la gestion de salariés, bénéficiaire d'informations à jour sur les droits et les devoirs des dirigeants ou des bénévoles des associations, bénéficiaire d'un accompagnement pour les démarches administratives.

subvention et moyens financiers : faciliter les démarches de demande de subvention, bénéficiaire d'un accompagnement pour connaître les moyens (surtout financiers) de réaliser les projets de mon association, accélérer le processus de mise en paiement d'une subvention suite à son attribution, privilégier des financements en conventions pluriannuelles

Autres :

Avoir un interlocuteur avec l'État pour obtenir une subvention étatique en tant qu'association nationale

A la question : Avez-vous des solutions de simplification à proposer ? il a été suggéré d'avoir un interlocuteur unique pour établir un contact régulier

4.Correspondants régionaux

Le contact physique personnel est tout aussi important que les documents et les écrits
Travail de proximité permet de connaître ce que les structures attendent de l'UFUTA.

Parrainage ? page sur site ? freins ?

Mode opératoire du découpage par région :

Principe :

Mandat donné officiellement pour rencontrer les UTL, aller au contact de proximité
un protocole de fonctionnement pour avoir un guide

Commencer par les régions où l'UFUTA est déjà implantée

Préparer une carte des régions avec le nom des personnes qui seront missionnées par le Président avec pour appui un cahier des charges :

Ile de France	Geneviève LANGLOIS et François AMBOLET
Pays de la Loire et Bretagne :	Bernard BODIN, Belén JEANNE, Céline MENIL
Centre	Monique FALLEAU, Claudine METTAIE
PACA	Stéphane RAVAILLE
Poitou- Charentes	Françoise DAVID-SCIARA
Est	Suggestion de Marie-Denise RISS-COLY Ile-de-France

Vote sur ce principe :

Le découpage par régions : est voté à **l'unanimité**

La liste des mandataires par région est votée à **l'unanimité**

En ce qui concerne la transmission du mode opératoire : il faut avoir le cahier des charges

Ce mode opératoire sera présenté à la journée des dirigeants et à l'Assemblée générale

Côté finances : Budget déplacement à prévoir : **adopté à l'unanimité**

5. Finances

A ce jour, le montant de la trésorerie est de 59 362,26 €. Par conséquent le vote ci-dessus concernant les frais de déplacement ne présente aucune difficulté.

Sur le budget 2022/2023 il reste à prévoir les frais occasionnés pour la tenue de l'AG en juin 2023

Bilan des Assises 2022 à Mayenne

Le bilan présente un déficit de 874,94 €

vote pour apurement des comptes : contre 0 abstention 0 pour **unanimité**

SR adresse félicitations à l'UTL de Mayenne pour une bonne gestion efficace

Pierre DOUILLET fait part de sa satisfaction en tant que responsable de l'UTL et transmet également celle de la Ville de Mayenne

Pour l'AG 2023 : allouer un budget, donner un ordre de grandeur et suivi budgétaire

Pour démarrer un versement de 5000€ est prévu

Acompte pour la réservation des chambres d'hôtel à Saint Germain et pour le restaurant le lundi soir

Prévisions de planning

CA lundi 12 juin 14 h 30

mardi 13 juin de 9 h 30 (pointage) à 16 h 30

AG de 10 h à 12 h : salle d'env. 50 personnes

Repas pris en charge par l'UFUTA

Après-midi conférence : lieu théâtre

Il est suggéré de pérenniser la tenue des AGO tous les 2 ans à Saint Germain en Laye

6. Chardons 2024 – Plumes 2023

Chardons 2024 : cérémonie de remise du Prix

Prévisions : environ 100 personnes, sur 2 jours-2 jours ½ ; mi-juin

lieu : Agde UTL 34

Angers qui avait envisagé également de poser sa candidature la remet à plus tard.

Réunion du Comité scientifique le **vendredi 10 mars à 14 h** afin de définir le cadre des Chardons nouvelle version et lancer la préparation de ces chardons.

Plumes 2023 : prévoir entre avril et fin mai une réunion du jury, un mardi ou un vendredi

7. Journée des dirigeants

Initialement prévue le 7 mars 2023 après-midi 14-17 h (N.B. reportée au 14 mars.)

Sujets à aborder :

-rapide bilan synthétique de chaque structure : tour d'horizon depuis la rentrée

UTL -conventions collectives : point sur les avancées ;

-correspondants régionaux « missi dominici » ;

-page réservée sur site ;

-rappel des actions mises en place : soutien aux projets, forum, simplifications administratives

8. Rappel du calendrier

CS : 10 mars 2023 14-17 h

Bureau : 28 mars 2023 17 h 30 (salle Teams de l'UTL 34)

CA : 4 avril soit 1 mois ½ avant l'AG